PETIT - PALAIS ET CORNEMPS

BULLETIN MUNICIPAL N°12

Décembre 2013

EDITORIAL

Chers et chères administrés,

L'année 2013 touche à sa fin avec ses joies, ses peines et ses soucis pour laisser place à 2014 qui sera souhaitons le, plus enjouée et ensoleillée pour tous.
La commune a créé son PCS (Plan Communal de Sauvegarde) dont le DICRIM (Document d'Informations Communales sur les Risques Majeurs) qui vous a été distribué en est le résumé ; son PAVE (Plan d'Accessibilité à la Voierie et aux Espaces publics) est en cours d'élaboration. La constitution de ces 3 documents est une obligation pour les communes.
La rentrée scolaire 2014 verra un changement dans les rythmes journaliers. La mise en place du décret du 24 Janvier 2013 par les petites communes comme la nôtre ne se fera pas sans difficultés sur les plans financiers, personnels encadrant, locaux. Les horaires de ramassage par les transports scolaires risqueront de changer. Nous avons travaillé avec les enseignants, les parents d'élèves sur le POTS (Projet d'Organisation du Temps Scolaire) puis nous l'avons fait parvenir à Monsieur l'inspecteur d'académie.
La révision générale de la carte cantonale du département est en projet, le canton de Lussac disparaîtra et nous ferons partie du canton de Coutras qui s'appellera : canton du Nord Libournais. Le redécoupage entrera en vigueur au prochain renouvellement des Conseillers Généraux.
La sécurité de notre canton était assurée par la COB (Communauté de Brigades) de gendarmerie de Saint Médard de Guizières et Lussac mais depuis le 1er Juillet 2013, le territoire est couvert par la COB de Castillon la Bataille, Lussac, Saint Emilion ; le commandement étant assuré par le capitaine Mellier de Castillon la Bataille.
Après ces quelques informations, il me reste à vous souhaiter de chaleureuses fêtes de fin d'année et je vous attends, accompagnée du Conseil Municipal pour échanger nos vœux le vendredi 10 Janvier 2014 à 19h30 à la salle des fêtes.
Avec tout mon dévouement,
Votre Maire P. RAICHINI

Centrale photovoltaïque de Petit Palais et Cornemps

Sur l'ancienne propriété agricole de M et Mme Reygade, au lieu-dit « Bois Redon », une ferme solaire a été construite par ECO INVEST, investisseur privé belge.
Elle a été inaugurée officiellement le 7 Septembre 2013.
Emprise au sol : 20 ha
Surface panneaux : 7 ha 05 soit 45213 panneaux
Puissance : 10,2 MWc, ce qui représente la consommation d'environ 12 240 habitants.
Avec un climat océanique, le département de la Gironde bénéficie d'environ 2000 heures d'ensoleillement annuel.
L'espace dédié à cette centrale solaire au sol est légèrement vallonné, entouré de forêts sur 3 côtés, ce qui permet une intégration parfaite dans le paysage. Aujourd'hui, des moutons pâturent sur le site.
L'électricité produite est acheminée directement sur le réseau de moyenne tension au niveau de Ménesplet (24).

HOMMAGE A NOS POILUS

En marche vers le Monument aux Morts

Discours inaugural de l'exposition

La Commémoration du 11 Novembre s'est déroulée selon le rituel devant le monument aux morts de Petit Palais. Cette année, la cérémonie a été complétée par une exposition sur les Poilus du village. L'association « Mémoire, histoire et patrimoine de Petit Palais » a rendu hommage aux anciens combattants du village, morts pour la France lors du conflit de 1914-1918. Les 23 noms recueillis sur le monument aux morts ont été le point de départ des recherches auprès des archives départementales de Bordeaux, des fouilles dans les documents officiels de l'Etat Civil, des fiches militaires.

Cette présentation des parcours des soldats a été illustrée par une riche exposition de M Bonnamy, collectionneur de Saint Médard de Guizières, originaire de Petit Palais. Médailles, correspondances de guerre, photographies, uniformes ont été prêtés par des passionnés de cette tragique période.

Pendant 2 jours, les 10 et 11 Novembre, un public nombreux et intéressé est venu visiter cette exposition : anciens combattants, maires des communes voisines, militaires retraités, représentant du Souvenir français, familles de Petit Palais. Mardi, c'était au tour des enfants des écoles de Petit Palais et de Saint Emilion, d'être sensibilisés à cette période de l'histoire.

Les commentaires encourageants sur le livre d'or confortent l'engagement des membres de l'association dans leur travail de recherche et de mémoire. Si vous n'avez pas pu vous déplacer lors de cet évènement, sachez qu'un livret concernant les 23 soldats a été édité. Ce recueil est disponible au prix de 5 € auprès de la présidente Maria Holdorf – tél: 06 04 16 65 10 / 05 57 69 83 59.

Des projets sont en cours pour l'année prochaine. L'association accueille tous les bénévoles désireux de se plonger dans le passé du village et de ses habitants.

Une partie du public

Les enfants intéressés

AU PROFIT DE L'INSTITUT BERGONIÉ

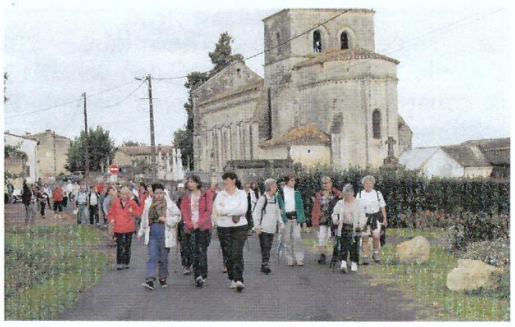

Association Les Petits Pas du Palais
Déclaré en préfecture sous le n° W335002281

Le 29 Septembre 2013 a été animé par une randonnée pédestre de 8 km, sur la commune de Petit Palais. Nous pouvions compter 105 marcheurs.
Au programme : visite de l'église de la commune, de l'abbaye de Cornemps puis de la ferme photovoltaïque. Un apéritif a été offert par « les rubans roses » suivi d'un buffet campagnard. « Musique Love » et Lucile BERNARD étaient les animateurs. Une tombola a été organisée grâce à la générosité des viticulteurs, restaurateurs et commerçants de la petite région.
Un chèque de 2 484 euros sera remis le 5 Décembre 2013 à l'Institut Bergonié dont les membres se rendront à la salle des fêtes de la commune.

SORTIE NATURE

avec Petit Palais Environnement et ACCA

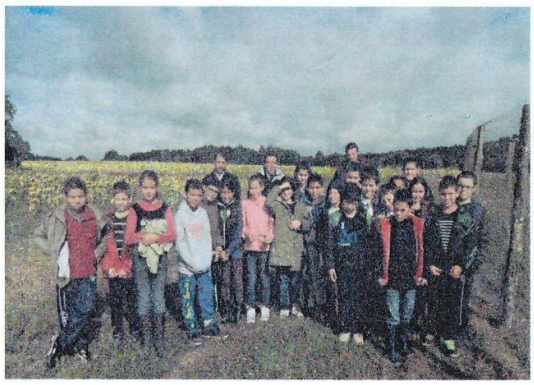

Le 17 septembre le président de l'ACCA de Petit Palais et le directeur de l'école même du village organisaient une sortie nature avec les enfants des écoles.
Animée fort habilement par Julien HAAS technicien à la fédération des chasseurs de la Gironde ; une vingtaine d'élèves le matin, autant l'après-midi, ont bénéficié de cette journée enrichissante.
Ils ont ainsi découvert les cultures à gibier : maïs, tournesol, sarrasin servant de nourriture ; jachère fleurie pour le couvert et aussi des empreintes de chevreuil, renard, lièvre, faisan et bien d'autres choses.
Pour clôturer les séances ils ont pu apprécier l'imitation à l'aide d'appeaux à bouche ; la corneille, le chevreuil et même le lièvre.
Cette sortie, autour de la volière anglaise, montre la bonne entente entre les chasseurs, l'enseignement et l'agriculteur propriétaire du territoire.

INFORMATIONS DIVERSES

Réfection de la cour d'école

Pendant l'été, d'importants travaux ont été réalisés pour réaménager la cour d'école : décaissage et revêtement en enrobé.
Tous les utilisateurs sont satisfaits : plus propre, plus facile à entretenir.

Buvette du stade

Vétuste, la buvette au stade de football a été démontée. La mairie a fourni les matériaux et une équipe de bénévoles l'a reconstruite.

Mise en valeur de notre patrimoine

L'office du tourisme du Grand Saint Emilionnais va prendre en compte nos deux églises pour des futures visites guidées aux touristes.

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Madame le Maire et son conseil municipal accueilleront les habitants de la commune à la salle Gaston Courret le Vendredi 10 Janvier 2014 à 19 heures.
Au cours de la célébration de la nouvelle année, la médaille communale sera remise à Mme BUCHERIE, secrétaire de Mairie et à M COUTURIER, agent technique.

URBANISME

Que dois-je déclarer ?

Les autorisations d'urbanisme sont une obligation légale. Toute construction dont la surface est supérieure à 5 m² nécessite une autorisation d'urbanisme, simple déclaration préalable ou permis de construire. De même, la réalisation de clôture, l'aménagement de commerce, la modification de façade, la transformation de garage en pièce habitable...sont soumis à autorisation. Vous êtes donc invités à prendre contact avec la Mairie dès que vous avez un projet pour en vérifier la conformité avec la carte communale mais aussi connaître les démarches d'urbanisme nécessaires : dépôt d'un permis de construire, d'une déclaration préalable...

Réglementation thermique

La réglementation Thermique 2012 s'applique à compter du 1er Janvier 2013 à la construction des bâtiments neufs . Elle règlemente les exigences de performance énergétique que doivent satisfaire les bâtiments neufs faisant l'objet d' un permis de construire ou d'une déclaration préalable à usage d'habitation. Renseignez-vous auprès du service urbanisme de la mairie !

ÉTAT CIVIL 2013

Naissances :

Emile EMPINET né le 16/01/2013 à Libourne (33)
Louis HEROULT né le 11/02/2013 à Libourne (33)
Richard, Jean-Yves, Patrick QUILLETné le 06/07/2013 à Libourne (33)
Tiago, André CLEMANCE né le 23/08/2013 à Libourne (33)
Ethan, Onélio né le 04/09/2013 à Libourne (33)
Cassandre, Roxanne MAHCER née le 11/10/2013 à Libourne (33)
Jules, Jérôme, Jean LACOTTE né le 18/112013 à Libourne (33)

Mariages :

Johan, Cédric, Laurent BOUTONNET et Laëtitia DALLA VERDE le 08/06/2013
Edouard, Charles, Henri BELLIER et Françoise BRUGIER le 27/07/2013

Décès :

Jean ROYER le 04/01/2013 à Libourne (33)
Benjamin, Alexis, Julien NAVAS le 14/04/2013 à Coutras (33)
Jean BIROLLEAU le 14/05/2013 à Petit Palais et Cornemps _(33)

Repas communal d'action sociale : Dimanche 24 Novembre 2013

Repas animé par RIA PITA de Coutras

DATES Á RETENIR

Elections Municipales : 23 Mars 2014 – 30 Mars 2014 / Elections Européennes : 25 Mai 2014
Rappel : Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 Décembre 2013.
La présentation d'une pièce d'identité au président du bureau de vote, au moment du vote, est désormais obligatoire dans toutes les communes quelle que soit leur taille.
L'article 31 du décret 2013-938 du 18 Octobre 2013 modifie l'article R.60 du code électoral en supprimant le seuil de 3500 habitants.

MAIRIE

Le secrétariat sera fermé du 23 Décembre 2013 au 5 Janvier 2014 inclus.
Une permanence aura lieu le 31 Décembre de 16 h à 18 h30 pour l'inscription sur les listes électorales.
Vous devez vous munir de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.
Tél. 05 57 69 62 03 – E-mail : mairiepetitpalaisetcornemps@orange.fr

Burocopy Saint Seurin 05 40 20 83 93